

Dans les fédérations suisses

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **18 (1926)**

Heft 9

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Depuis le commencement de l'exploitation de la Caisse (1^{er} avril 1918) jusqu'à fin 1925, il fut reconnu par celle-ci des rentes de survivants dans 3344 décès et des rentes d'invalidité dans 21,572 cas de blessures. Vint encore s'ajouter à fin 1925 2690 rentes de survivants et 13,301 rentes d'invalidité. La dépense mensuelle pour les rentes courantes s'élève pour décembre 1925 à 808,283 fr.

Il n'est pas entré de notables modifications dans le système d'indemnisation. Un changement survint par suite de la juridiction du tribunal des assurances dans le jugement des accidents non professionnels qui se produisent dans un état d'ivresse. Tandis que la Caisse refusait jusqu'à maintenant de verser une prestation quelconque, les prestations d'assurance ne seront dorénavant plus que réduites.

Durant l'exercice la Caisse versa en *prestations volontaires* en cas de dommages résultant du travail 213,599 fr. dans 1497 cas. Le fonds de secours alloua des indemnités dans 32 cas pour un montant de 24,649 fr.

Il fut intenté auprès des tribunaux cantonaux 393 *procès concernant les prestations d'assurance*; 295 procès des années précédentes étaient encore pendants devant les tribunaux cantonaux. Pendant l'année de gestion la première instance liquida 409 cas. Le nombre total des recours au Tribunal fédéral des assurances en 1925 est de 51; 37 procès étaient encore pendants depuis les années précédentes. Le Tribunal fédéral des assurances liquida durant l'exercice 1925 69 cas.

Les procès soumis à la première instance furent liquidés comme suit: 122 par un arrangement à l'amiable, 73 par retrait du procès, 214 par un jugement. De ceux-ci 89 ont été prononcés en faveur de la Caisse, 100 cas partiellement en sa faveur et 25 cas en sa défaveur. Le Tribunal fédéral des assurances trancha 5 cas par un accord à l'amiable, un cas par la reconnaissance du recours de la part de la Caisse, 5 cas par retrait du recours de la partie adverse et 58 par un jugement. Dans 35 cas, le jugement prononcé était en faveur de la Caisse, dans 15 cas partiellement en sa faveur et dans 8 cas en sa défaveur.

Les *frais d'administration* de la Caisse ont augmenté de 92,571 par rapport à l'exercice écoulé, comme cela était prévu. Ils s'élèvent au total à 5,819,799 fr., soit 11,16 % des primes ou 3,08 ‰ du montant des salaires déclarés.

Les *recettes d'exploitation* de la Caisse sont très bonnes. L'excédent des recettes du département pour accidents professionnels permet le versement d'une somme de 753,795 fr. au fonds de réserve (2 % des recettes en primes), un versement du montant de 1,800,000 fr. au fonds de réserve des primes, des amortissements pour un montant de 352,506 fr. et un solde actif de 67,778 fr. Encore meilleurs sont les résultats de l'assurance des accidents non professionnels qui accusent un excédent de recettes totales de 2,950,000 fr.

Les *recettes en primes* se montent en 1925 à 37,689,735 fr. (37,792,332 fr. l'année précédente). Le taux moyen des primes a baissé depuis la fondation de la Caisse de 27,92 ‰ du montant du salaire à 19,94 ‰. Les allègements accordés aux entreprises ont dépassé en 1925 le chiffre de 15 millions de francs.

Le rapport annuel en question justifie la réputation de la Caisse; elle peut être appelée à juste raison une institution économique œuvrant dans l'intérêt de toute la population.

Assurance-chômage. L'Office fédéral du travail publie dans les « Rapports économiques » de la *Feuille officielle suisse du commerce* un rapport sur les *caisses d'assurance privées* en Suisse.

Dans l'introduction il est jeté un coup d'œil rétrospectif sur la constitution et le développement des caisses privées durant la période d'avant-guerre. Bien que des secours de l'Etat aient déjà été demandés depuis longtemps par les caisses, des subventions fédérales ne furent accordées que depuis l'année 1917 en vertu d'arrêtés des Chambres fédérales. En 1923 il fut versé aux caisses privées des subventions pour un montant total de 433,106 fr., en 1924 344,723 fr. et en 1925 la subvention s'élève à 566,000 fr. environ.

Le rapport donne ensuite un aperçu sur la loi fédérale du 17 octobre 1924 et sur les nouvelles bases ainsi établies. Les conditions pour bénéficier de la subvention et les dispositions spéciales pour les caisses paritaires sont esquissées. Les indications statistiques suivantes sont intéressantes:

A fin mars 1926, 30 caisses privées avec 126,337 membres purent être reconnues par l'Office fédéral du travail; ce sont les caisses de chômage des fédérations syndicales qui forment le principal contingent de cet effectif. Jusqu'au mois de juin de cette année, le nombre des caisses reconnues a augmenté de 4.

Jusqu'à maintenant l'Office du travail a reconnu 7 caisses *paritaires* privées: celle de l'industrie horlogère des Franches-Montagnes au Noirmont, celle de la Coopérative suisse de retordage à St-Gall, celle des fabriques bâloises de rubans, celle des fédérations de l'industrie suisse auxiliaire de la soie, la caisse de chômage de la broderie à Arbon, la caisse de chômage de la Fédération de la Suisse occidentale des maîtres menuisiers et la caisse de chômage d'entreprise des usines suisses Isola à Breitenbach. Le nombre de membres de ces caisses est compris dans l'effectif total des caisses privées indiqué ci-dessus.



Dans les fédérations suisses

Cheminots. Le huitième congrès annuel de la Fédération suisse des cheminots s'est réuni le 3 juillet 1926 à Berne. Le président, collègue Schweizer, ouvrit l'assemblée en présence d'un grand nombre de délégués. L'Union syndicale suisse était représentée par le camarade Dürr et la commune de Berne par le camarade Schneeberger.

Le procès-verbal de l'assemblée de délégués de l'année précédente fut adopté sans observations et avec remerciements. Vint ensuite la discussion sur le rapport annuel et les comptes qui furent approuvés par le congrès. La cotisation annuelle des membres à la SEV fut maintenue au même taux de fr. 21.— Il fut procédé ensuite aux élections complémentaires devenues nécessaires au sein des autorités fédératives.

Les recettes du fonds de lutte de l'exercice 1925 furent approuvées et le versement d'une plus grande somme dans le fonds disponible fut accepté. Après un rapport du collègue Held la revision proposée des dispositions concernant l'assistance judiciaire fut décidée.

Le congrès entendit ensuite un rapport de deux heures extrêmement instructif du camarade Bratschi, sur les questions syndicales. Devant l'attention tendue des délégués, l'auteur renseigne sur les questions actuelles: durée du travail, assurance du personnel, commissions du personnel, conditions d'engagement, etc. Le camarade Bratschi termina son discours, accueilli par un tonnerre d'applaudissements, par un vibrant appel aux membres pour qu'ils soutiennent effectivement le travail des autorités fédératives.

Le dimanche matin 4 juillet, le congrès entendit la seconde partie du rapport du camarade Bratschi qui

traitait de la loi sur les traitements et de la juridiction administrative et disciplinaire. Il fut l'objet de la même attention et recueillit les mêmes applaudissements. Au cours de la discussion très animée qui s'ensuivit, l'attitude du Conseil fédéral fut critiquée sévèrement et les meilleurs remerciements des membres furent présentés à la direction de la fédération pour la défense énergique et inlassable des intérêts du personnel des chemins de fer. Dans une résolution prise à l'unanimité, le congrès proteste contre la restriction des droits constitutionnels et contre les procédés employés dans la lutte pour l'échelle des traitements par le Conseil fédéral et son office du personnel.

Concernant la conduite des locomotives par un seul homme, le congrès se place sur le terrain des directives qui ont été établies par la délégation de la SEV à la commission d'étude qui vient de se rendre à Munich. Dans une autre résolution, le congrès approuve le mouvement en faveur d'une langue auxiliaire internationale. Bien que le comité directeur ait déjà accordé un don de fr. 1000.— aux sinistrés du Jura, le congrès décida d'allouer également la même somme aux victimes de la tornade des cantons de Soleure et Bâle-Campagne. La question de la visite par groupes de l'Exposition internationale de navigation intérieure et d'utilisation des forces hydrauliques à Bâle, par les cheminots, fut renvoyée pour étude à l'Office syndical.

Employés des postes et télégraphes. L'assemblée des délégués de la Fédération suisse des employés des postes et télégraphes eut lieu du 24 au 26 juin 1926 à *La Chaux-de-Fonds*. Après un discours de bienvenue du représentant de la section de la Chaux-de-Fonds et du président central, l'assemblée passa immédiatement à la discussion de l'ordre du jour chargé, non sans avoir fait don auparavant d'une somme de fr. 500.— aux sinistrés du Jura.

Les procès-verbaux des assemblées ordinaire et extraordinaire des délégués de 1925 furent adoptés. Après discussion approfondie, le rapport annuel et les comptes annuels furent approuvés. La contribution de la fédération en faveur de la grève générale anglaise fut également approuvée. La question de la fixation de la cotisation fit l'objet d'un vif débat; le comité central proposait une augmentation de la cotisation en faveur de la société de secours de 1 à 2 fr. Le représentant de la section de Lucerne proposait l'acceptation de l'augmentation; toutefois il ne voulait pas entendre parler que celle-ci soit à la charge des membres, mais que le montant en plus soit prélevé sur le fonds de réserve. Par 60 voix contre 19, la proposition du comité central fut acceptée.

L'assemblée des délégués entendit là-dessus un discours du représentant de l'Union syndicale, camarade Schürch. Les secrétaires de la fédération rapportèrent ensuite séparément pour les membres de langue allemande et française sur les questions syndicales actuelles. Dans la discussion, l'attitude du Conseil fédéral vis-à-vis du statut des fonctionnaires fut vivement critiquée et il fut demandé parmi les rangs de l'assemblée le lancement du referendum contre le projet. Les secrétaires de la fédération rendirent attentifs de ne pas agir avec trop de précipitation, et il fut décidé par 54 voix contre 25 de ne pas donner suite pour le moment aux propositions de lancement du referendum.

Suivit la discussion d'une série de questions syndicales et d'organisation. Une commission de 15 membres fut nommée pour la révision des statuts fédératifs. Le règlement présenté pour les commissions de rédaction fut accepté sans modifications. Le contrat d'engagement pour les secrétaires fut accepté. Le secrétaire Mercier fut délégué au congrès international de l'Union des postes et télégraphes. La prochaine assemblée de délégués aura lieu à Berne.

Ouvriers du bois et bâtiment. Le congrès fédératif des ouvriers du bois et bâtiment eut lieu à Lucerne dès 25 au 27 juin. Assistèrent aux délibérations 136 délégués des sections, 14 membres du comité central et de nombreux hôtes. Après l'ouverture de l'assemblée par le président central Halmer, des salutations furent apportées par les camarades Wodenberg, Odenthal, Dürr et Graf (Lucerne).

Le rapport du comité central fut approuvé après une vive discussion; le rapport de caisse fut également adopté. Un télégramme de sympathie fut envoyé aux mineurs anglais. Une proposition fut présentée de la part de quelques délégués dans laquelle le comité central est invité à examiner la question de savoir si l'affiliation au comité unique anglo-russe ne pourrait pas avoir lieu pour accélérer davantage les efforts d'unité internationaux des syndicats. Le congrès décida par 59 voix contre 44 de renvoyer cette question au comité central.

Le congrès fédératif s'occupa ensuite de la question de développer la caisse de chômage. Les propositions présentées, sur lesquelles rapporta le camarade Pauli, prévoient une amélioration considérable de l'assurance actuelle; bien qu'elles fixent une augmentation de cotisation, elles furent acceptées, après avoir été mises au point par un comité désigné par le congrès.

L'assemblée des délégués de la caisse de maladie liquida les affaires de son ressort en peu de temps. Le deuxième jour des délibérations, le camarade Reichmann tint un discours de deux heures sur la situation économique internationale et la tactique en cas de mouvements de salaire; il s'ensuivit un long débat. Une résolution, où il est pris position contre l'octroi continu d'autorisations de prolongation de la durée du travail, fut adoptée à l'unanimité. Les propositions du comité central concernant la tactique dans les mouvements de salaire, les questions de tarif, etc., rencontrèrent également l'approbation unanime du congrès.

La question de la nomination du comité central donna lieu à une très longue et violente discussion. La délégation zurichoise voulait s'en tenir au système d'élection actuel, contre lequel la délégation bernoise protestait avec véhémence. Une proposition du comité central fut finalement acceptée par 78 voix contre 44; elle prévoit que le comité central doit être élu directement par le congrès fédératif. L'élection eut donc lieu après cette décision. Les secrétaires actuels furent confirmés dans leurs fonctions. Une résolution protestant contre la condamnation de Sacco et Vanzetti fut acceptée. Là-dessus le président central Halmer clôtura l'assemblée.

La grève des charpentiers zurichois, qui fut menée avec la plus grande ténacité par les deux parties, a pris fin après une durée de 19 semaines. Une fois que la grève de sympathie des groupes du bâtiment fut terminée le 10 juillet, les charpentiers décidèrent en date du 17 juillet par 91 voix contre 47 de cesser la lutte.

Une série de maisons ont conclu avec les charpentiers un nouveau contrat de travail; la conclusion d'un contrat général avec les patrons charpentiers, lesquels étaient soutenus avec tous les moyens par la fédération des entrepreneurs, ne fut pas possible. L'issue de la lutte a donné l'occasion à la presse bourgeoise de consacrer des colonnes sur la «grève inutile», et le dirigeant de la fédération des entrepreneurs consacre également un article de fond à la fédération du bois et bâtiment dans le journal *Hoch- und Tiefbau*. Il est intéressant de constater ici que le Dr Cagianut ne chante aucunement la victoire, mais affirme que l'extension de la domination rouge et le danger en découlant «n'est évitée que dans la mesure où le front défensif est resté entièrement intact». Il est encore avoué que l'organi-

sation ouvrière quitte la place de combat non vaincue et qu'elle continuera de lutter à l'avenir avec tous les moyens pour une amélioration de la position de ses membres.

Ouvriers du bois et bâtiment. A fin juillet, les menuisiers de la maison *Martin à Lugano* sont entrés en grève pour l'obtention d'une augmentation de salaire de 5 %. Les autres fabriques de meubles de la place avaient fait droit à la requête des ouvriers; quoique la firme susnommée se donna toute la peine pour battre en brèche le front compact des grévistes, elle se vit contrainte après peu de temps déjà de reprendre les négociations et d'accepter finalement les revendications des ouvriers. Après trois jours de grève le travail fut repris.

A *Thoune*, les menuisiers et les charpentiers de la firme *Grütter & Schneider* sont entrés en mouvement pour protester contre le traitement extrêmement grossier dont ils étaient l'objet. Grâce à leur cohésion, il fut également possible, après deux jours de lutte, de parvenir à une entente par l'intermédiaire du secrétariat des ouvriers du bois et bâtiment.

Ouvriers métallurgistes et horlogers. La Fédération suisse des ouvriers métallurgistes et horlogers publie un rapport d'une cent soixantaine de pages sur son activité en 1925.

La fédération comptait à fin 1925 42,709 membres au total; cet effectif, comparé à celui de l'an passé, présente un léger recul. Il est à remarquer toutefois qu'une notable augmentation dans le versement des cotisations put être obtenue; tandis que le nombre des estampilles vendues en 1924 était de 1,754,250, il était en 1925 de 1,754,891.

La fédération des ouvriers métallurgistes et horlogers a mené 155 mouvements de salaire durant l'année 1925, dont la plupart se terminèrent par un succès. Des rapports détaillés sur les différents groupes de professions et de nombreux tableaux renseignent à ce sujet.

Durant l'exercice, la caisse de maladie versa en secours les sommes suivantes: fr. 210,324 dans la première classe, fr. 190,900 dans la deuxième classe; en tout fr. 403,083 (l'année précédente fr. 282,322). Il est à observer ici que l'augmentation des prestations n'est pas due principalement à un plus grand nombre de cas de maladie, mais à l'augmentation du taux des secours.

La caisse complémentaire d'accidents versa une somme totale de fr. 29,618 pour 12,249 jours d'accidents.

La caisse de chômage eut de nouveau de fortes charges à supporter; il fut versé un montant de 132,967 francs pour indemnités de chômage total et fr. 203,232 pour chômage partiel. Il fut versé au fonds de réserve fr. 250,000. Le déficit, qui s'élève à fr. 78,953, est à combler par la caisse centrale.

Le bilan accuse sur un total de recettes de 2,514,020 francs un excédent de recettes de fr. 61,282.

Au rapport annuel est joint des extraits des rapports des grandes sections, lesquels renseignent sur la situation et l'activité des membres et contiennent pour la plupart de précieuses indications sur la durée du travail, les salaires, etc.

Secrétariat ouvrier de Schaffhouse. Nous extrayons les indications suivantes du rapport annuel du secrétariat ouvrier de Schaffhouse:

Le bureau de renseignements juridiques fut mis à profit durant l'année de gestion par 6156 personnes; 2111 de celles-ci étaient organisées et 4045 non organisées; 4263 étaient des hommes et 1893 des femmes. Des renseignements donnés, 5772 se rapportaient à des questions de droit civil, tandis que 384 concernaient le domaine du droit pénal. Grâce à l'activité du secrétariat, il put être remis aux intéressés la somme de fr. 22,916.— Quelques cas typiques résultant de l'activité du secrétariat sont cités dans le rapport du bureau de renseignements juridiques.

La principale lutte dans le domaine syndical fut celle des ouvriers de la fabrique d'aluminium Neuhausen, lutte qui dut être interrompue sans qu'un succès ait pu être obtenu par suite de l'attitude intransigeante des actionnaires et bien que les revendications des ouvriers aient été reconnues justifiées par l'Office de conciliation. Des mouvements avec un modeste succès furent menés par les employés de la consommation et par les tonneliers.



Dans les organisations patronales

Assemblée annuelle de l'Union suisse des arts et métiers. Les 20/21 juin eut lieu à Glaris l'assemblée annuelle de l'Union suisse des arts et métiers. Les participants étaient au nombre de 368, parmi lesquels de nombreux représentants des autorités fédérales et cantonales. Après avoir entendu un discours d'ouverture du président central, conseiller national Dr Tschumi, l'assemblée passa à la discussion de l'ordre du jour.

Le rapport de gestion et les comptes annuels furent adoptés sans discussion. Différentes inscriptions étaient parvenues au sujet du lieu de la prochaine assemblée annuelle; finalement Berne fut désigné. Ce point une fois liquidé, on attaqua le tractandum principal: « Approvisionnement en blé et initiative contre le monopole du blé. » Le Dr Tschumi expliqua ce qu'il adviendra du projet actuel; en ce faisant il employa des termes violents à l'égard du Conseil fédéral, bien qu'il déclare n'avoir jamais été un amateur d'expressions vigoureuses (!). Avec une ardeur louable, l'orateur exposa ensuite les avantages de l'économie privée à l'encontre de la « chère » économie des monopoles. Et la solution excluant le monopole fut de nouveau mise à l'avant-plan, solution dont personne ne sait véritablement ce qu'il en sera dans la pratique. On témoigna aussi en passant de la sympathie pour la situation des paysans. Le Dr Odinga parla de la même manière en citant les avantages de l'initiative contre le monopole du blé. Le point de vue des partisans du monopole fut représenté par le conseiller d'Etat Joss; toutefois ses arguments objectifs ne semblent pas avoir produit une grande impression. Intéressante est l'affirmation spontanée d'un orateur qui prit part à la discussion, lequel s'entretint là-dessus en disant que « l'institut de monopole à Brougg crée des maisons et fournit des outils et fait en sorte qu'on peut bientôt se passer d'architectes et de techniciens et que les arts et métiers sont toujours de plus en plus opprimés ». Comme il fallait s'y attendre, une résolution repoussant le monopole et soutenant par contre l'initiative, fut acceptée dans la votation, avec quelques abstentions.

Le deuxième jour des délibérations, J. Niggli rapporta sur la collaboration des fédérations professionnelles dans les efforts de l'Union suisse des arts et métiers pour le perfectionnement de l'enseignement professionnel et les examens professionnels des apprentis des arts et métiers. Après un vif débat, une résolution fut adoptée, laquelle charge la commission pour la formation professionnelle de continuer ses travaux dans le sens d'une uniformisation dans l'apprentissage.

Le président de la fédération des entrepreneurs, Dr Cagianut, parla ensuite de la révision de l'article 51 de la loi sur l'assurance maladie et accidents. Une résolution adoptée repousse la révision projetée, tant que d'autres dispositions de la loi, chargeant les chefs d'entreprises, n'auront pas été modifiées.

Après la liquidation des propositions des sections, l'assemblée annuelle fut close.

